

Une micro-crèche est une structure d'accueil collective accueillant régulièrement ou occasionnellement 12 enfants encadrés par des professionnels de la petite enfance (R.2324-46 du Code de la santé publique)

Coordonnées :

La Tribu - Au P'tit Totem

2 bis rue des coquelicots

85290 ST LAURENT SUR SEVRE



02 51 65 07 43 / 06 03 20 38 19



ingrid@auptittotem.fr



www.auptittotem.fr

Capacité d'accueil :

La micro crèche La Tribu – Au P'tit Totem peut accueillir 12 enfants simultanément à temps plein ou à temps partiel, âgés de 2 mois ½ à 4 ans.

Jours d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Excepté les jours fériés

Congés annuels :

2 semaines en août et 1 semaine à Noël

LE GESTIONNAIRE

La Tribu – Au p'tit totem est une structure d'accueil à gestion privée (SAS),

Sous le numéro SIRET : 531 638 377 000XX (demande en cours) - Représentée par Ingrid MERAND, Présidente.

Le fonctionnement de la micro-crèche est sous sa responsabilité.

Elle gère la partie administrative et financière, les ressources humaines et comptables de la structure.

Elle détermine, en collaboration avec le Référent Technique, le rôle et les fonctions des employés.

Elle veille à l'application du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

I. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

Notre objectif est de répondre aux besoins de modes d'accueil du jeune enfant par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire sélectionné, et donner ainsi une dimension de relais entre les familles, les professionnels. Les familles accueillies proviendront de milieux socio-économiques et culturels différents : il sera donc impératif d'individualiser l'accueil des parents et de leur(s) enfant(s) dans le respect de chacun.

La micro-crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille dans le respect de chacun. La structure sera ouverte à toutes les familles de la commune et des communes aux alentours, quels que soient leurs revenus et leurs activités (dans la limite des places disponibles).

1. AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS

La structure accueille des enfants de 2 mois ½ à 4 ans. La priorité est néanmoins donnée aux enfants de moins de 3 ans ; les espaces, le mobilier et les jeux étant davantage adaptés à ce jeune public.

2. JOURS D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA STRUCTURE

La Tribu – Au P'tit Totem est ouvert du lundi au vendredi.

Les jours de fermetures de la structure sont transmis aux familles en fin d'année pour l'année suivante. D'une manière générale, la structure est fermée :

- Le week-end
- Les jours fériés (y compris le pont de l'Ascension) ;
- Les périodes de congés annuels (1 semaine à Noël et 2 semaines l'été début Août).

Des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu (formation, journée pédagogique, intempéries...). Les parents en sont informés le plus tôt possible.

3. AMPLITUDE HORAIRE ET TYPES D'ACCUEIL PROPOSES

La micro-crèche est ouverte de 7h00 à 19h00 (du lundi au vendredi)

a. Accueil régulier

C'est un accueil dont le rythme est prévu et organisé avec les parents sur plusieurs semaines ou à l'année. Un contrat d'accueil est signé avec les parents, qui spécifie les besoins d'accueil (le nombre d'heures réservées en moyenne par semaine ou par mois) et les absences prévisibles (congés). Les familles s'engagent à signaler tout changement de situation dans les plus brefs délais.

b. Accueil occasionnel

C'est un accueil de courte durée, qui permet de répondre à des besoins ponctuels avec ou sans réservation dans la limite des places disponibles (Si repas, prévenir au moins 48h à l'avance).

Les enfants sont accueillis à la micro-crèche selon les disponibilités. Celles-ci sont transmises aux familles en milieu de mois (pour le mois suivant) et au plus tard le matin même.

Ce mode d'accueil est adapté, par exemple, pour les familles à la recherche d'un emploi, pour la socialisation de l'enfant à l'approche de l'entrée à l'école...

c. **Accueil d'urgence (ou exceptionnel)**

Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel le(s) parent(s) demande(nt) pour une situation spécifique de bénéficier d'un accueil en urgence (hospitalisation d'un parent, arrêt maladie de l'assistante maternelle agréée, début d'emploi rapide...). Il pourra évoluer par la suite vers un type d'accueil régulier ou occasionnel en fonction des possibilités et disponibilités de la structure.

II. LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

1. L'EQUIPE DE PROFESSIONNELS PETITE ENFANCE

Le personnel présent est composé de 3,8 temps pleins soit :

a. **Le référent technique (≥ 7h/semaine)**

En qualité d'éducateur de jeunes enfants, il veille au bon fonctionnement quotidien de la structure (administratif, technique...). L'accueil des enfants s'effectue sous sa responsabilité et son autorité.

Il assure :

- L'élaboration et la mise en place du projet pédagogique (évolution et contrôle),
- Les relations avec les familles et suivi des enfants,
- La coordination et l'encadrement pédagogique de l'équipe,
- Le suivi des règles d'hygiène et de sécurité en se référant au Médecin départemental du Service de la Protection Maternelle et Infantile,
- La coordination avec le Référent santé et l'intervenant pour l'analyse des pratiques.
- L'organisation et l'animation quotidiennes de la structure,
- L'accompagnement des stagiaires en formation dans les métiers du domaine de la Petite Enfance...

En cas d'absence de courte durée du référent technique, plusieurs modalités sont appliquées :

- Délégation aux auxiliaires de puériculture des tâches liées au fonctionnement quotidien,
- Délégation à la gestionnaire des tâches liées à la gestion administrative, financière, à l'encadrement de l'équipe et les relations aux familles.
- Mise en place de protocoles d'actions face à des situations délicates prévisibles.

b. **Le personnel d'encadrement (sous l'autorité de la gestionnaire et du référent technique)**

Conformément à la réglementation en vigueur (pour rappel, ratio de 40% de personnes diplômées et 60 % de personnes qualifiées), les autres personnes qualifiées pour accueillir les enfants sont :

- L'éducatrice de jeunes enfants (ratio des 40%),
- Les auxiliaires de puériculture (ratio des 40%),
- Les personnes diplômées d'un CAP AEPE ou examen équivalent (ratio des 40% si expérience de + de 2ans)
- Les apprentis, en fonction de leurs diplômes déjà obtenus et celui en cours (Attention – Un apprenti ne fait pas les ouvertures et fermetures seul)

Il participe à :

- L'accueil des enfants (individuel et collectif) en favorisant leur épanouissement psychomoteur, affectif et intellectuel,
- L'accueil des familles à travers d'échanges quotidiens pour établir une relation de confiance,
- L'élaboration et mise en œuvre du projet pédagogique,
- La mise en place d'activités à visée pédagogique,
- Les gestes de soins et d'hygiène à prodiguer aux enfants,
- La mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité,
- Le nettoyage et la désinfection des espaces de vie de l'enfant, du matériel et du linge de la structure,
- La participation aux temps de réunions, des analyses des pratiques, et formations.

Leurs horaires de travail sont planifiés par roulement, en adéquation au nombre d'enfants prévus au regard de la réglementation en vigueur. A savoir, 1 personne pour 3 enfants présents dans la structure, et 2 personnes à partir de 4 enfants.

c. **Le référent « santé et accueil inclusif »** (présent ≥ 10 heures/an)

Conformément à l'article Article R2324-39, le référent santé (infirmier ou puéricultrice) intervient en présentiel au sein de la structure.

Le référent santé aide à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins.

Son rôle est :

- D'informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.
- D'apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement.
- De présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30.
- De veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, d'aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
- D'assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou

représentants légaux puissent être associés à ces actions.

- De contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche et le gestionnaire, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.
- De contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche et le gestionnaire, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.
- De procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro-crèche et du gestionnaire, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.
- De délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.

d. L'intervenant en analyse de la pratique professionnelle (≥ 6 heures/an dont 2h/quadrimestre)

Conformément à l'article_Art. R. 2324-37, La Tribu - Au P'tit Totem organise des temps d'analyse de la pratique professionnelle pour les membres de l'équipe.

De par son regard extérieur et neutre, l'intervenant a pour rôle de permettre une compréhension face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents, d'apporter un soutien dans la gestion de conflits entre membres de l'équipe et de professionnaliser les pratiques en renforçant la capacité d'analyse des situations.

e. Les stagiaires, apprentis et intervenants

Des stagiaires et apprentis peuvent être admis sous convention de stage avec des écoles ou des centres de formation de la Petite Enfance. Ils sont sous l'encadrement du référent technique. Les stagiaires ne font pas parti du taux d'encadrement auprès des enfants. Un apprenti, déjà titulaire d'un diplôme petite enfance de catégorie 2 ou 1, peut être comptabilisé. Toutefois, il ne pourra pas effectuer seul des ouvertures et des fermetures.

Avec accord de la gestionnaire, d'autres intervenants peuvent être amenés à apporter leur participation dans les domaines de la psychomotricité, expression corporelle et autres.

En lien avec l'article R2324-33 du CSP, la gestionnaire contrôlera les conditions de moralité de l'ensemble des salariés, des stagiaires, des apprentis, des intervenants extérieurs..., à l'embauche et tous les ans, selon les modalités en vigueur.

2. MANAGEMENT DE L'EQUIPE

Une équipe ne peut se fédérer et œuvrer pour un projet commun que si on lui laisse des temps d'échanges, de rencontres, de discussions, permettant à chacun de ses membres de s'exprimer et de réfléchir sur sa pratique professionnelle.

Les différents temps proposés au sein de la micro-crèche sont :

- Une réunion d'équipe mensuelle de 2h30, organisée par le Référent Technique. Elle permettra d'aborder des points organisationnels, des observations ou réflexions sur les enfants accueillis, l'axe pédagogique et sa mise en œuvre ;
- Des temps d'analyse de la pratique professionnelle (6 heures au minimum/an) : animés par un psychologue. Ce temps est un véritable espace de parole dédié exclusivement à l'équipe et qui permet de s'exprimer sur les pratiques professionnelles. La mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations sources de mal-être, conflits...
- Des entretiens individuels ou à plusieurs avec le Référent Technique sont organisés à la demande et/ou au besoin.
- Des Entretiens Annuels d'Evaluation permettent de faire un bilan de l'année écoulée avec le gestionnaire et le référent technique et de fixer ensemble des nouveaux objectifs de travail.
- Des formations professionnelles sont proposées à l'ensemble de l'équipe, en individuel ou en groupe en fonction des envies, des nécessités... De plus, chaque professionnel peut être convié à des soirées-débat organisées par la Communauté de Communes, le Relai Petite Enfance...

Les différents outils de communication au sein de la micro-crèche La Tribu – Au P'tit Totem :

- Cahier de transmissions
- Cahier d'activités
- Cahier « informations diverses équipes »
- Registre dédié à l'administration de soins ou de traitements médicaux.
- Tableaux « Velléda » pour noter les changements importants concernant l'alimentation (cuisine), un autre pour les soins particuliers des enfants (salle de bain) et un pour noter les faits marquants à ne pas oublier (manifestations, réunions ...)
- Classeur « Suivi des adaptations et temps d'observation »
- Classeur « protocoles de soins »
- Classeur compte-rendu de réunions
- Classeur suive des heures équipe
- PC et Téléphone Portable référent technique et gestionnaire (mail, sms, WhatsApp...)
- Logiciel ICAP (pour planning des enfants et équipe, contrats d'accueil, facturation...) sur pc (connexion Ethernet) et tablette tactile (connexion Wifi – hall d'accueil principal) pour valider les arrivées et départs.
- Site internet www.auptittotem.fr avec un espace parent sécurisé

III. LES DISPOSITIONS PARTICULIERES PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANT PRESENTANT UN HANDICAP OU UNE MALADIE CHRONIQUE

Les enfants porteurs de handicap ou de pathologie chronique compatible avec le fonctionnement, l'organisation et la vie en collectivité, peuvent être accueillis avec le plus grand soin à la micro-crèche La Tribu – Au P'tit Totem.

Cet accueil doit être envisagé avec le référent technique, le référent santé accueil inclusif, l'ensemble de l'équipe encadrante, les parent(s) et le Médecin de l'enfant. Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) sera établi pour adapter au mieux les besoins de l'enfant et l'accueillir dans les meilleures conditions à la micro-crèche.

Toute demande d'inscription d'un enfant porteur de handicap ou de pathologie chronique est étudiée en priorité. (une place leur est réservée)

L'accueil d'un enfant porteur de handicap ou d'une maladie chronique fera l'objet d'observations et d'analyses régulières pour apporter un accompagnement de qualité à l'enfant et à sa famille. Une personne supplémentaire sera présente sur tous les temps d'accueil de l'enfant.

Pour favoriser son intégration, son évolution et son épanouissement, nous adapterons le matériel, les jeux et les activités en fonction de sa pathologie. Le matériel et les jeux de notre structure sont adaptés à tous les enfants. Néanmoins, un budget sera alloué en cas de besoins spécifiques.

D'autre part, l'équipe communique également par les « Signes associés à la parole ».

Signer comporte de nombreux bénéfices pour le jeune enfant tels que l'expression de ses besoins, ses ressentis, ses émotions, pour enrichir la relation enfant/adulte, développer sa motricité fine, le préparer au langage oral, favoriser l'estime de soi... Mais aussi, pour réduire les frustrations et colères, l'enfant se sent compris, écouté et reconnu.

Cette pratique est mis en place au sein de la micro-crèche pour tous les enfants accueillis. Elle trouvera tout son sens auprès des enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif, selon l'article R.2424-29 du Code de la Santé Publique, établit les grandes lignes éducatives et les pratiques professionnelles de la structure.

Le projet éducatif de la micro-crèche La Tribu - Au P'tit Totem, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe encadrante, permet de donner un sens à nos pratiques professionnelles, à l'organisation et à la vie institutionnelle en lien avec les particularités de notre structure.

Les valeurs éducatives y sont écrites et permettent une base que chaque professionnel s'engage à respecter.

Le projet éducatif se déroule autour de cinq axes qui seront détaillés ci-dessous :

-  L'ACCUEIL
-  LES SOINS
-  LE DEVELOPPEMENT
-  L'EVEIL
-  LE BIEN-ÊTRE

NOS OBJECTIFS

La micro-crèche La Tribu - Au P'tit Totem a pour mission principale l'accueil du jeune enfant dans un cadre éducatif, sanitaire et social favorable à son épanouissement.

De par sa petite taille, la micro-crèche assure un parfait équilibre entre un accueil collectif et un accueil individuel. Nous souhaitons un accompagnement de qualité, au plus près des besoins fondamentaux de l'enfant, dans une ambiance conviviale. Cela permet également un suivi beaucoup plus personnalisé de ses évolutions et une relation de proximité entre les familles et les professionnels.

Nos 2 grandes valeurs fondamentales :

- ❖ Une ambiance chaleureuse et familiale pour instaurer un climat de confiance avec familles et enfants
- ❖ Un regard attentif sur l'enfant en assurant un accompagnement individualisé et personnalisé tout en respectant son rythme et ses besoins

Au-delà de ces objectifs, l'équipe s'attache à donner un sens à cet accueil spécifique en maintenant la qualité d'encadrement quelle que soit l'heure où l'enfant est accueilli. Elle vise à établir une relation constructive avec les parents, basée sur le respect mutuel, l'écoute, la transparence, la responsabilisation et la participation.

I. L'ACCUEIL

Accueillir, c'est à la fois porter une attention particulière à l'enfant par un bonjour, un sourire, un regard... C'est prendre le temps d'échanger pour permettre une continuité entre la maison de l'enfant et la micro-crèche.

Apprendre à se connaître : La familiarisation

Elle est déterminante et constitue l'ébauche d'une relation de confiance.

L'adaptation permet à l'enfant et au parent de se rassurer et de se familiariser avec la structure, l'équipe et les autres enfants.

Pour l'équipe, cette période est indispensable pour faire connaissance avec la famille afin de favoriser l'accompagnement de l'enfant.

Tout au long de cette période, afin de créer un lien stable et fiable, un professionnel aura la position de référent auprès de la famille.

Le premier temps s'effectue en présence du ou des parent(s) au sein de la pièce de vie. Le professionnel accueille la famille pour (re)découvrir les lieux. Lors de ce véritable temps d'échange, il s'intéresse ensuite au rythme de vie de l'enfant (sommeil, repas, développement psychomoteur...). Tous ces renseignements sont retranscrits sur une fiche d'adaptation pour permettre à toute l'équipe de s'y référer – Puis, le professionnel invite l'enfant à un temps d'éveil, accompagné de ses parents.

Dans un second temps, l'adaptation se fera progressivement sans la présence de son parent - étalée sur plusieurs jours rapprochés, sur des temps de plus en plus long (temps de sieste, de repas...). Ces temps d'adaptation seront de 3 temps minimum. Tous les sens de l'enfant sont alors en éveil : c'est des instants de découverte et d'appropriation des lieux et des personnes.

Le rythme de l'adaptation se fait en fonction de la disponibilité des parents et du référent pour le bien-être de l'enfant. La séparation doit se faire en douceur. Parents et enfants doivent se sentir à l'aise et en confiance au sein de la structure. Il est important d'échanger et d'être à l'écoute des ressentis et remarques de chacun.

De plus, les parents, s'ils le souhaitent, peuvent téléphoner à la micro-crèche pour prendre des nouvelles de leur enfant.

Accueil et transmission au quotidien

Le temps de transmission lors de l'arrivée de l'enfant est nécessaire pour savoir s'il va bien (repas, sommeil à la maison...), s'il s'est passé quelque chose en particulier dans son environnement familial ou tout simplement l'envie de partager des moments de vie...

Le temps de transmission du départ de l'enfant a aussi toute son importance. Les parents apprécieront un compte-rendu du déroulement de l'accueil de leur enfant au sein de la micro-crèche (repas, sommeil, temps d'éveil, anecdotes...). Il est essentiel qu'ils nous perçoivent comme des partenaires actifs, attentifs au bien-être et à la bonne évolution de leur enfant.

L'équipe La Tribu - Au P'tit Totem tient à montrer sa disponibilité pour que chacun puisse se sentir reconnu dans son individualité. Nous accordons une grande importance à ces temps de transmission du quotidien. Parfois, selon le nombre d'accueils et selon la disponibilité du parent, l'échange peut-être plus ou moins long.

Le professionnel sera également présent pour assurer la transition et accompagner l'enfant, dans les salles de vie, au sein du groupe déjà accueilli. En effet, notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation. Notre souhait est donc de contribuer à la sécurité affective de l'enfant, de favoriser la séparation et de renforcer le climat de confiance. Cela se concrétise par la gestuelle, la parole et la cohésion d'équipe par l'échange des informations recueillies.

Pour se faire, l'équipe a mis en place un cahier de transmission (interne à la structure) qui met en commun les informations relatives à chaque enfant. Cela permet une meilleure prise en charge au cours de la journée.

Le temps d'accueil est aussi pour les parents l'occasion de lier des relations avec les autres familles.

II. LE SOIN

Les soins correspondent à une réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant.

L'enfant doit se sentir en sécurité et en confiance dans sa relation avec les professionnels afin de pouvoir s'épanouir et s'ouvrir aux autres. Ces temps sont également pour l'enfant des repères dans la journée.

Trois temps de soins rythment la journée d'accueil : le repas, le change et le sommeil.

1. LE REPAS

Les repas sont concoctés et livrés par un prestataire extérieur, en liaison froide, qui assure une alimentation équilibrée et variée. Le professionnel, affecté au temps de cuisine (donc déchargé de l'encadrement des enfants), se charge du grammage, mixage si besoin et réchauffage des plats, selon les recommandations sanitaires.

Les menus sont affichés dans le hall d'accueil principal et sur le site internet de la micro-crèche. Les régimes particuliers (dans la mesure du possible) et les allergies alimentaires sont pris en compte. Pour faciliter l'accueil des enfants ayant une allergie alimentaire ou autre, un projet d'accueil individualisé (P.A.I) peut être mis en place.

A tout âge, le repas est un moment de convivialité, de plaisir et de communication avec l'adulte et les autres enfants. C'est un moment de découverte qui éveille tous les sens.

Selon son évolution, l'enfant prendra son repas (avec un adulte toujours installé à sa hauteur) :

- Dans les bras de l'adulte pour prendre son biberon ou allaitements avec la maman
- Dans les bras ou en transat, pour la diversification des aliments
- Dans un fauteuil bas avec tablette, lorsqu'il se tient assis tout seul
- Sur une chaise avec accoudoirs, à une table (seul ou avec 2 autres enfants), lorsqu'il a acquis la marche

- Sur une chaise avec ou sans accoudoirs, à la table des « grands », lorsqu'il est plus autonome et en confiance

Pour les tout-petits :

Il n'y a pas d'heure fixe pour le repas des bébés. Nous nous adaptons en fonction du rythme de chacun. Le bébé est pris en charge individuellement et dans nos bras pour la prise du biberon.

Les mamans qui veulent poursuivre l'allaitement sur les temps d'accueil sont les bienvenues à la micro-crèche. Nous leur réservons un espace « cocooning et intime » avec un fauteuil adapté (Accueil famille).

La diversification des aliments débute toujours à la maison et non à la micro-crèche. Il est important que l'enfant vive cette nouvelle expérience en famille. Nous en assurons le suivi.

Pour les + de 15 mois environ :

Le déjeuner est servi aux alentours de 11h45.

Le menu se compose d'une entrée, d'un plat chaud avec légumes et/ou féculents, d'un fromage ou yaourt et d'un fruit.

Dans la mesure du possible, l'enfant sera toujours installé à la même place pour lui apporter un repère. L'enfant mange ce qu'il aime et ne sera pas forcé sur la quantité. Néanmoins, il est important de goûter pour découvrir de nouvelles saveurs et veiller à l'équilibre alimentaire.

Tout au long du repas, nous accompagnons l'enfant vers l'autonomie. Progressivement, les enfants apprennent à mettre la table, à se servir tout seul ... C'est aussi l'occasion d'intégrer certaines règles de politesse (merci, s'il vous plaît, se tenir correctement assis, attendre son tour...).

Le repas est un moment riche pour l'enfant. Cela doit être un temps calme et convivial.

Après les repas, chaque enfant prend un gant de toilette pour apprendre à nettoyer son visage et ses mains (face au miroir ou non). C'est un moment ludique pour découvrir son corps.

2. LE CHANGE

Le change des bébés est un moment de communication et d'échange individualisé privilégié, de bien-être et de plaisir partagé. C'est également l'occasion de découvrir son corps.

L'enfant est changé aussi souvent que nécessaire dans un grand respect du corps de l'enfant. Nous fournissons et utilisons des couches jetables, du coton lavable, du liniment et/ou de l'eau. (Les couches lavables sont acceptées – entretenues par les familles)

Le change est un moment de communication entre l'adulte et l'enfant. Chacun de nos gestes est verbalisé pour que l'enfant soit en confiance et qu'il puisse partager ce moment.

L'acquisition de la continence est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie du jeune enfant. Elle doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters), et psychologique (l'enfant doit être prêt) et ne pas être perçue comme une contrainte. Le dialogue avec les parents et l'équipe est nécessaire pour assurer une continuité et répondre au rythme de l'enfant. Nous pouvons utiliser des couches culottes (fournies par notre structure) pour favoriser la transition.

La continence doit débuter à la maison (ou avec l'accord des parents). A partir de là, nous proposons régulièrement à l'enfant le pot ou les petites toilettes. Progressivement, il saura demander de lui-même. Pour le respect de l'intimité et la pudeur de chacun, le passage aux toilettes se fera de manière individuelle ou par 2 si l'enfant le souhaite. (cloison entre les toilettes)

Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon lors de l'acquisition de la continence. Il est important de respecter le rythme de chacun. Le rôle de l'adulte est d'apporter du soutien et un accompagnement par l'encouragement.

3. LE SOMMEIL

Dormir est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant : l'hormone de croissance appelée hypophyse est sécrétée pendant le sommeil. Ainsi, pendant le sommeil, l'ensemble des acquisitions de l'enfant se mettent en place de façon progressive.

Le temps de repos est donc nécessaire pour que l'enfant puisse à nouveau découvrir, explorer, s'éveiller au monde qui l'entoure.

Les rythmes de sommeil sont variables en fonction des enfants. C'est pourquoi, il est nécessaire d'être à l'écoute et de repérer les signes de fatigue.

Il y a des « petits » et des « gros » dormeurs. Ainsi, les heures de coucher et de lever ne sont pas les mêmes pour tous. Trois chambres sont à disposition pour répondre au mieux aux cycles de sommeil de chacun.

Pour les bébés, selon leur rythme et d'après les transmissions des parents, nous les coucherons dès qu'ils en auront besoin. En gigoteuse, avec ou sans doudou, tétine, musique..., l'enfant sera couché sans forcément que nous restions à ses côtés. Ses habitudes (bercement, position, lumière...) seront respectées, en fonction des informations des parents. Les professionnels mettront en place des rituels et repères pour sécuriser l'enfant (chambre sécurisante et agréable, lit toujours à la même place...). Par mesure de sécurité, nous ne coucherons pas un enfant sur le ventre. Nous apportons une attention constante aux enfants et particulièrement accrue pour ceux repérés comme ayant plus de facteurs de risques MIN (Mort Inattendue du Nourrisson) : enfants de moins de 6 mois, en période de familiarisation, prématurés...

Autour de 18 mois, la sieste du matin pourra être proposée pour ceux qui en ont encore besoin. La sieste de l'après-midi commence vers 13h.

Après plusieurs rituels (temps de déshabillage, change, temps d'histoire...), un ou deux professionnels accompagnent le groupe dans la chambre et couchent chaque enfant. Nous restons pour rassurer et accompagner l'endormissement, ainsi éviter l'agitation du groupe. Nous apportons une attention constante aux enfants.

Dans la chambre des grands, en plus des lits à barreaux, nous proposons des lits bas avec rebord. Ces lits sont proposés aux enfants qui sont passés dans un grand lit à la maison ou pour ceux qui se sentent prêts (avec accord des parents).

Le linge de lit est fourni par la micro-crèche.

III. LE DEVELOPPEMENT

Le développement de l'enfant se fait principalement en fonction de 2 facteurs :

- ❖ Sa maturation neurologique (le stade de maturation de son cerveau),
- ❖ L'apprentissage et l'expérience.

Mais d'autres facteurs l'influencent aussi : le désir, le plaisir, l'hérité, la place dans la fratrie, les choix éducatifs et l'accompagnement des parents, l'environnement naturel de l'enfant, sa vie relationnelle etc. C'est pourquoi, le vécu dans la structure d'accueil joue également un rôle dans ce développement.

On peut définir trois grands axes de développement:

-  Affectif et Social
-  Cognitif
-  Psychomoteur

1. LE DEVELOPPEMENT AFFECTIF ET SOCIAL

L'estime de soi et le sentiment d'amour ont une place primordiale dans le développement de l'enfant. Cela lui donne la force d'aller se confronter au monde extérieur (apprendre à marcher, à explorer, à parler...). Cela lui permet de mieux gérer la séparation, et le rassure dans sa relation avec les autres. Mais cet apprentissage, de prime abord évident et simple, ne se fait pas tout seul.

La qualité de l'attention que l'adulte porte à l'enfant, le fait de le reconnaître comme un individu et de lui donner une place au sein du groupe est donc indispensable. Pour ce faire, nous accompagnons la parole à une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettons à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui et nous lui parlons doucement et calmement.

La micro-crèche est un lieu qui favorise les interactions. L'enfant a besoin d'établir des relations pour exister en tant qu'individu. Le premier lieu où l'enfant établit ses relations aux autres est la famille. La structure d'accueil permet la continuité de ce besoin social chez l'enfant.

La famille et l'équipe La Tribu - Au P'tit Totem accompagnent conjointement l'enfant dans l'épanouissement nécessaire à son développement affectif et social.

2. LE DEVELOPPEMENT COGNITIF

Par son tempérament, sa personnalité, ses forces et ses faiblesses, l'enfant développe des milliers d'habiletés à un rythme qui lui est propre. Ses activités incluent des processus cognitifs tels la perception, l'apprentissage, la mémoire, le langage et la pensée. Ainsi, il évolue intellectuellement au quotidien. C'est également en agissant sur l'environnement que l'enfant construit ses premiers raisonnements.

La micro-crèche participe au développement cognitif de l'enfant à travers tous les temps de soins, les temps d'éveil et d'activités. Elle l'accompagne dans sa croissance et pour son autonomie .

3. LE DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR

Le développement psychomoteur décrit la prise de contrôle progressive par l'enfant de son système musculaire au fur et à mesure de la disparition de la motricité primaire (réflexes archaïques), de la maturation du système nerveux central, de la progression de son éveil, et de la répétition de ses expériences motrices. Ce développement moteur est indissociable du développement sensoriel avec lequel il fonctionne en interaction permanente.

L'enfant perçoit le monde extérieur à travers son corps. L'environnement familial et La Tribu - Au P'tit Totem sont pour lui des lieux d'expérimentations. Ils favorisent l'éveil des sens (ouïe, vue, goût, odorat, toucher) et permettent à l'enfant de se découvrir, d'évoluer.

Accompagner le développement psychomoteur de l'enfant, c'est l'aider à mieux se connaître, le considérer comme un individu à part entière et l'amener à l'autonomie.

IV. L'EVEIL

Pour permettre à l'enfant un épanouissement physique, psychologique, affectif et intellectuel, l'équipe La Tribu - Au P'tit Totem propose d'une part des temps de jeux libres et d'autre part des activités riches, variées et stimulantes. Ces temps seront également pour l'enfant de vraies sources de plaisir.

Jeux, jouets et activités sont adaptés à son âge et à son stade de développement.

Dans nos pratiques, nous favorisons l'égalité fille/garçon. Par exemple, les histoires contées peuvent avoir des « héros » fille ou garçon. L'aménagement de l'espace est étudié afin d'encourager la mixité des jeux. Cette réflexion sur l'égalité fille/garçon est abordée dans l'analyse des pratiques.

1. LES BIENFAITS DU JEU

En jouant, l'enfant se construit, grandit, s'enrichit, fait ses propres expériences. C'est un élément fondamental dans la structuration de l'enfant et de sa personnalité.

Il lui permet aussi de :

- Dédramatiser des situations,
- Se confronter aux autres et d'échanger,
- S'exprimer, d'exprimer ses ressentis,
- D'apprendre à se connaître,
- De développer ses facultés,
- De s'identifier à l'adulte,
- D'intégrer des règles de vie,
- De solliciter son corps,
- De développer son langage,
- D'enrichir ses connaissances,
- D'être acteur.

C'est pourquoi, la micro-crèche doit être un lieu aménagé de façon à pouvoir répondre au mieux à ce besoin essentiel. Les jouets sont les accessoires du jeu, ils favorisent l'éveil et l'épanouissement de l'enfant.

Pour les tout-petits, un espace sécurisant et du matériel adapté est indispensable (tapis, hochets, livres en tissu, balles sensorielles...). Nous sommes présents pour leur apporter un accompagnement individuel, physique et affectif.

Le comportement de l'adulte a un impact réel sur le développement de la motricité de l'enfant. Par notre présence attentive et attentionnée, nos regards, nos paroles... nous soutenons l'enfant dans ses progressions.

2. LE JEU LIBRE

Le jeu libre est un temps privilégié durant lequel l'enfant expérimente, découvre, entretient la créativité, l'imagination et la socialisation. Laisser l'enfant jouer librement, seul ou avec les autres enfants, c'est lui permettre d'être autonome. L'objectif de la micro-crèche est d'aménager l'espace de manière à accompagner au mieux l'enfant dans ce temps. Les jeux libres sont également pour les professionnels des moments privilégiés d'observation. Observer l'enfant, c'est porter un regard attentif sur ses attitudes, ses gestes, ses modes d'expression ... pour mieux le comprendre.

L'observation est un outil essentiel pour adapter la réponse de l'adulte aux besoins de chaque enfant.

3. LES ACTIVITES DIRIGEES

Elles permettent à l'enfant de développer des aptitudes motrices, sensorielles et cognitives et à favoriser l'expression. Elles ne doivent pas revêtir un caractère obligatoire, mais être un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire.

Elles sont accompagnées de petites consignes qui permettent à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant.

Les activités sont riches et variées : activités manuelles (peinture, dessin, collage...), activités de transvasements (bacs à semoule, pâtes, eau...), activités de manipulation (pâte à modeler, sable magique...), activités motrices (parcours moteur, tunnel...), activités corporelles et musicales (danse, ronde, instruments de musique...), activités relaxantes (yoga, temps d'histoire, temps de relaxation...), activités culinaires (réalisation de gâteau, semaine du goût...)

4. L'EVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL

L'éveil artistique et culturel répond aux besoins fondamentaux des enfants (cognitifs, émotionnels, psychologiques et d'expression par le langage). Il contribue à les inscrire dans une culture qui elle-même conditionne leur développement et leur bien-être. Il favorise leur curiosité, leur construction et leur épanouissement. C'est pourquoi l'équipe y est sensibilisé et s'entoure d'intervenants extérieurs.

A la micro-crèche La Tribu- Au P'tit Totem, les enfants ont un espace dédié aux livres, à disposition. Les livres voyagent entre la maison et notre structure avec un système de prêt. Nous proposons aux enfants des temps de musique et de chant, de la danse, des arts plastiques. Aussi, nous leur faisons découvrir des spectacles de qualité à destination du jeune public, proposés par nos différents partenaires sur St Laurent sur Sèvre et ses alentours.

5. L'ESPACE EXTERIEUR – LA NATURE

La Tribu - Au P'tit Totem dispose de deux espaces extérieurs, pour des sorties quasi-quotidiennes :

- Un premier espace privatisé et sécurisé avec une terrasse et pelouse (environ 67 m²)
- Un second mutualisé et sécurisé avec la micro-crèche Le Tipi - Au P'tit Totem (environ 118 m²), 100 % « Nature et récup' », pensé et créé avec l'équipe et les familles.

Plus, un très bel espace verdoyant autour d'Au P'tit Totem, pour y gambader et voir plus grand.

À l'extérieur, les enfants ont un espace plus vaste qu'à l'intérieur. Il y a donc davantage d'expériences motrices possibles : courir, sauter, lancer, glisser, se balancer, etc. L'enfant, quel que soit son âge, a un grand besoin moteur. C'est l'essentiel de son développement, qui lui permet d'avoir accès aux déplacements, à l'équilibre.

Par ailleurs, la nature propose une multitude de possibilités sensorielles : toucher au sable, à la terre, écouter les oiseaux, sentir l'herbe, goûter la pluie... Toutes ces expériences sollicitent les cinq sens. Dehors, les enfants peuvent mettre du "concret" sur leur monde « imagé ».

Par exemple, l'enfant peut reconnaître l'abolement d'un chien, car il ressemble à celui de notre imagier-sonore. C'est l'occasion de développer leurs connaissances.

Toutes les découvertes à l'extérieur sont donc support à la communication, à l'échange... La nature éveille naturellement la curiosité de l'enfant. En partant de ses intérêts, un dialogue peut se créer avec les plus grands, et cela participe fortement à la connaissance du monde environnant de l'enfant.

L'équipe propose aussi des sorties de proximité, aux alentours de la micro-crèche, comme une promenade au parc par exemple.

En proposant ces différents types d'activités, les professionnels souhaitent rendre l'enfant curieux, acteur de son développement et l'accompagner dans son chemin vers l'autonomie.

V. LE BIEN-ETRE

Le bien-être est un état physique et psychique qui favorise le développement harmonieux de l'enfant.

Assurer le bien-être de l'enfant, c'est lui offrir des repères et des rituels nécessaires à son épanouissement et à son éveil:

- Repères humains : chaque jour, ce sont les mêmes professionnels qui accueilleront l'enfant et son parent
- Repères spatiaux : le lieu de vie est aménagé de façon à créer des espaces bien définis (espaces bébé, lecture, jeux, pochette à doudous ...)
- Repères temporels : pour permettre à l'enfant de se repérer dans le temps, des rituels sont

instaurés, comme : le temps de chansons avant les activités du matin, le temps d'histoire avant la sieste...

Le bien-être des enfants et des mamans plus forte des parents et des membres de l'équipe doit être une priorité, pour **PROJET SOCIAL**

I. **CARACTERISTIQUES DE SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE ET LE PAYS DE MORTAGNE**

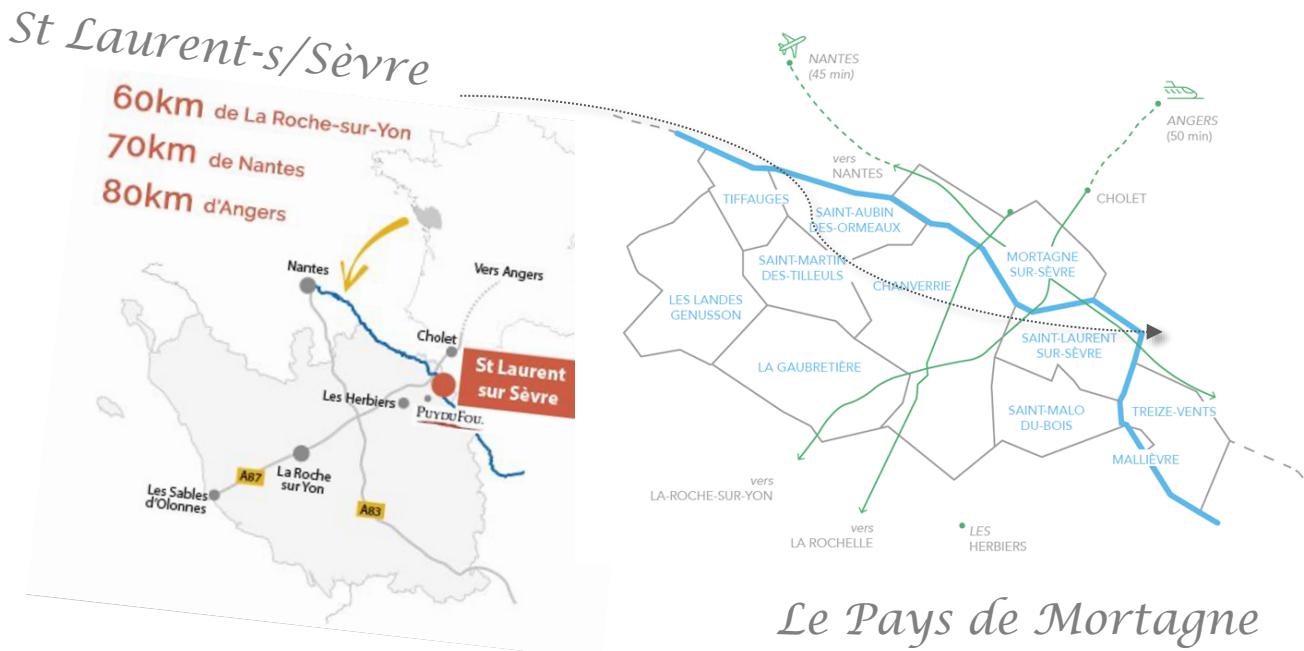
D'une superficie de 1 549 hectares, Saint-Laurent-sur-Sèvre est une commune rurale de 3 664 habitants située dans le département de la Vendée (85).

La commune est limitrophe aux départements des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire, et encrée dans un triangle formé par les 3 villes suivantes : Cholet (49), Les Herbiers (85) et Bressuire (79). Elle est traversée par la Sèvre Nantaise.

Saint-Laurent-sur-Sèvre dispose d'une école maternelle/élémentaire publique et d'une école maternelle/élémentaire privée, un collège et un lycée privée, un centre de loisirs et périscolaire, un complexe sportif, et une bibliothèque.

Toutes ces infrastructures sont proches de la micro-crèche et accessible à pied ou en voiture.

Saint-Laurent-sur-Sèvre se situe sur la communauté de communes du Pays de Mortagne.



A ce jour, la Communauté de Communes du Pays de Mortagne regroupe 11 communes : La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Mallièvre, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Aubin-des-Ormeaux, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Malo-du-Bois, Saint-Martin-des-Tilleuls, Tiffauges, Treize-Vents et Chanverrie (*regroupement de la Commune de Chambretaud et de La Verrie au 1^{er} janvier 2019*).

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne compte environ 28 000 habitants pour une superficie de 24 224 hectares. Ce territoire, situé au Nord-Est du Département de la Vendée, bénéficie d'une localisation et d'une attractivité intéressante, liées à une situation géographique et géostratégique particulière :

- la traversée par la Sèvre Nantaise, au cœur du Haut Bocage Vendéen, aux confins du Maine et Loire et des Deux Sèvres,
- Une proximité immédiate de l'agglomération choletaise (49) et de celle des Herbiers (85),
- Une activité économique en plein essor, dans un cadre de vie rural préservé,
- Un dynamisme touristique, culturel et associatif.

II. POLITIQUE PETITE ENFANCE DU PAYS DE MORTAGNE ET SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE

La communauté de communes du Pays de Mortagne mène une politique en faveur de la petite enfance, encourage la qualité et le développement de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire. Les objectifs de cette politique sont de répondre aux besoins des familles en terme de proximité géographique et de diversité dans les modes d'accueil proposés.

A ce jour, autour de St Laurent-sur-Sèvre, 5 micro-crèches de 12 places (3 à La Verrie et 2 à Saint-Laurent-sur-Sèvre) et un multi-accueil de 16 places (Mortagne-sur-Sèvre) offrent un accueil collectif aux familles et environ 266 places (dont 48 places en MAM) en accueil individuel auprès des assistantes maternelles. Pour St Laurent sur Sèvre, c'est 77 places en accueil individuel par 20 assistantes maternelles (dont 12 places en MAM par 3 assistantes maternelles).

La mission est d'accompagner les jeunes enfants dans leur cheminement vers l'autonomie en toute sécurité mais aussi de soutenir la fonction parentale par de la socialisation précoce, et un renforcement des liens parents/enfants. La promotion de la mixité sociale, l'accès de toutes les familles aux différents modes d'accueil et l'accueil des enfants en situation de handicap sont aussi au cœur des préoccupations. Toutes les actions menées avec et autour de l'enfant s'inscrivent dans une démarche pédagogique confiée à des professionnels de la petite enfance.

De plus, un Relais Petite Enfance (RPE) - service gratuit intercommunal à destination des parents, futurs parents et des professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et professionnels de la garde à domicile) - répond à une mission de guichet unique d'information, de professionnalisation et d'éveil des jeunes enfants.

III. DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION DANS LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Le parent sera toujours placé comme premier éducateur de son enfant. C'est lui qui prend les décisions qui lui semblent être les plus adaptées aux besoins de son enfant.

L'équipe se devra donc de respecter ses choix et ses demandes, s'ils ne vont pas à l'encontre du projet éducatif et pédagogique et de la vie en collectivité.

De par les différents diplômes et formations de l'équipe, nous apporterons écoute, soutien et conseil aux familles. Lors de nos échanges, nous pourrons les orienter vers nos différents partenaires (PMI, REP...) afin de les accompagner au mieux dans leur rôle de parent.

Des outils de communication sont développés pour sensibiliser les parents à ce que vivent leurs enfants au sein de la structure (site internet, panneaux-photos....). Nous leur proposons également des ateliers parents/professionnels, des réunions d'information, des moments festifs tout au long de l'année.

Les professionnels s'appuieront sur les remarques et observations que les parents pourront émettre sur la qualité d'accueil. C'est pourquoi une fois par an, l'équipe transmettra une enquête de satisfaction aux familles. De plus, ponctuellement, une boîte à idée est mise à disposition des familles.

Tout au long du séjour de l'enfant, l'équipe encourage la communication et le dialogue avec les parents, en vue d'une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant. Les échanges individuels quotidiens entre la famille et les professionnels sont indispensables.

L'accueil au quotidien est un moment important durant lequel les parents confient leur enfant à des professionnels. Il se fait dans la convivialité et permet ainsi d'établir une relation de confiance. L'accueil repose donc sur une gestuelle et un discours sécurisant (sourire, nommer l'enfant par son prénom, inviter les parents à entrer...).

Les parents sont invités à des moments conviviaux et festifs : spectacle de Noël, Chasse aux œufs, sortie de fin d'année et ont la possibilité de nous accompagner sur des sorties à l'extérieur (médiathèque, ludothèque, spectacle...) C'est l'occasion d'apprendre à connaître les autres familles et d'enrichir les relations avec l'équipe.

L'arrivée à la micro crèche peut être la toute première séparation entre parent et enfant, c'est pourquoi nous veillons à accueillir les familles dans un contexte chaleureux et agréable.

Nous rendre disponible est l'une de nos priorités pour transmettre les informations relatives à l'enfant.

Au-delà de l'accueil quotidien, nous souhaitons que les parents se sentent impliqués dans la vie, l'avenir et le projet de la micro crèche. Nous avons le souhait de multiplier les rencontres et les échanges entre parents et professionnels. Si certains souhaitent, en accord avec l'équipe, apporter leur savoir-faire dans différents domaines (musique, contes, bricolage, potager...), toute participation est la bienvenue.

Les parents peuvent à tout moment demander un rendez-vous auprès du Référent Technique.

IV. MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

La gestionnaire et le référent technique font le lien avec les différents partenaires :

- la PMI et le Conseil Départemental de la Vendée,
- la CAF notamment pour le suivi de la prestation CMG-PAJE versée aux familles mais aussi pour l'accompagnement et le suivi de projet,
- Le Service Petite enfance de la mairie et de la communauté de communes du Pays de Mortagne,
- le Relais Petite Enfance,
- le REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents,
- les partenaires municipaux : Médiathèque, Piscine, Ludothèque...
- l'Education nationale : visite-passerelle école maternelle de la commune et de la communauté de communes,
- les assistantes sociales de l'ASE : suivi des enfants en familles d'accueils qui viennent à la micro-crèche.
- CAMSP : suivi et accompagnement lors d'accueil d'enfants porteurs de handicap
- ...

V. ORGANISATION CONCERNANT L'ACCUEIL D'ENFANTS DE DEMANDEUR D'EMPLOI ET DE PERSONNE ENGAGEE DANS UN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

La Tribu- Au P'tit Totem est sensibilisé à accompagner les familles en situation précaire à venir pousser la porte de notre structure. En partenariat avec les élus de St-Laurent-sur-Sèvre, le REP, nous trouverons une solution pour leur proposer :

- une place Au P'tit Totem, ponctuelle et pérenne pour leur enfant, à un tarif étudié en fonction de leur situation (avec le soutien de la collectivité),
- de bénéficier d'un accompagnement privilégié à la parentalité avec les différents acteurs sociaux et notre équipe.
- de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par les services de Pôle Emploi ou les autres acteurs de l'insertion et ainsi de favoriser leur insertion socio-professionnelle. Cet enjeu est d'autant plus marqué pour les familles monoparentales, dont la recherche d'emploi peut être grandement freinée compte-tenu du coût des modes de garde aujourd'hui..

VI. DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Tribu - Au P'tit Totem se veut être une micro-crèche éthique et responsable.

Nos premiers pas par des gestes simples en faveur du développement durable :

- Limiter le gaspillage alimentaire en ayant une bonne gestion des repas commandés. Les restes sont proposés aux familles ayant des animaux.
- Utiliser du matériel de recyclage (bouchons, bouteilles...) pour les transformer en nouveaux objets pour la micro-crèche, comme des bouteilles sensorielles. Trier papier et emballages afin qu'ils

puissent être recyclés. Utiliser des feuilles de « brouillons » offert par une entreprise locale pour les dessins et pour les impressions.

- Privilégier les jeux labellisés écoresponsables (du type 100% recyclé/recyclable) et prendre soin du matériel pour une durée de vie plus longue.
- Eviter les impressions : transmettre facture et contrat par mail au lieu de les imprimer.
- Les professionnels sont attentifs à éteindre les lumières en quittant une pièce : un geste de bon sens mais indispensable.
- Utiliser des gants, cotons, bavoirs, serviettes lavables en coton
- Utiliser des sacs imperméables avec système de fermeture pour le linge souillé

C'est un début prometteur et toute l'équipe souhaite avec le soutien des familles et de la collectivité aller plus loin dans cette démarche.

St-Laurent-sur-Sèvre, le

Ingrid Mérand,
La gestionnaire de la micro-crèche La Tribu
SAS Au P'tit Totem